

## DEMANDE DE DEROGATION DE SECTEUR SCOLAIRE

J'ai l'honneur de solliciter votre autorisation afin d'obtenir une dérogation pour inscrire mon fils/ma fille  
né(e) le \_\_\_\_\_ actuellement scolarisé(e) à  
l'école

(Précisez la commune/nom de l'école/classe)

dans un autre établissement scolaire que celui correspondant à son secteur, pour l'année scolaire

Nous souhaiterions qu'il/elle poursuive sa scolarité à l'école

(Précisez le nom et l'adresse de l'école demandée, la classe)

Pour les raisons suivantes :

Poursuite de scolarité ) Fratrie déjà scolarisée dans l'école demandée  
(Changement d'adresse le )  
Raisons médicales

Autres, à préciser :

(Précisez les motifs, Article L 212-8 du code de l'Education -joindre les pièces justificatives)

En espérant que vous prendrez en compte ma demande, je vous prie d'agréer Madame/Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

Le \_\_\_\_\_ Signature

Procédure

1 - Les parents désirant inscrire leur enfant dans une école publique hors de la commune de résidence s'adressent à la Mairie ou au directeur de l'école choisie pour retirer cet imprimé.

2- L'imprimé sera adressé par les parents pour avis au Maire de la commune de résidence.

3- Après avis du Maire de la commune de résidence, **l'imprimé devra être envoyé à l'Inspecteur de l'Education Nationale et au Maire de la commune d'accueil.**

4- Après décision du Maire, l'imprimé sera retourné aux parents pour l'éventuelle inscription définitive de leur enfant.

Avis du Maire de la Commune de Résidence

Visa de l'IEC de Circonscription

Le .....

Le .....

Décision du Maire de la Commune d'Accueil

Le .....

La procédure de dérogation demeure exceptionnelle. Chaque demande doit être impérativement motivée et doit être complétée, le cas échéant par les La procédure de dérogation demeure exceptionnelle. Chaque demande doit être impérativement motivée et doit être complétée, le cas échéant par les pièces justificatives adaptées.

« Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la ville de Troyes, et sont destinées au pôle famille et proximité. Elles seront conservées pendant dix années. Conformément au règlement général sur la protection des données dit RGPD du 27 avril 2016, vous pouvez exercer vos droits (accès, opposition, rectification, effacement, limitation, portabilité) en contactant le Délégué à la Protection des Données, place Alexandre Israël, 10027 Troyes ou [dpd@ville-troyes.fr](mailto:dpd@ville-troyes.fr) ».